

Quatrième Sommet des Amériques
Projet de lignes directrices pour le plan d'action
Mar del Plata, 4 et 5 novembre 2005

I. ASSURER LES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS

I.1 Créer du travail décent

I.1.1. Promouvoir l'intégration des politiques du travail, économiques et sociales en quête d'objectifs d'emplois de qualité et de productivité

I.1.2. Privilégier des politiques salariales qui améliorent la distribution des revenus et stimulent la récupération de la demande et la croissance..

I.1.3. Accroître la couverture et l'efficacité de la négociation collective et étendre les droits à la syndicalisation à tous les travailleurs du continent.

I.1.4. Promouvoir les conditions de protection sociale et améliorer les revenus et la productivité dans l'économie informelle des milieux urbains et ruraux.

I.1.5. Promouvoir des programmes spécifiques pour les micro et petites entreprises, par le biais de services d'assistance technique, du micro-crédit, de la formation et de l'intermédiation en milieu de travail.

I.1.6. Promouvoir des systèmes et services de formation professionnelle de qualité, en coordination avec les politiques économiques, d'emploi et d'éducation, dans le but d'accroître l'employabilité des personnes et la productivité des entreprises.

I.1.7. Réduire le fossé entre les genres en assurant la diminution des inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

I.1.8. Promouvoir des politiques d'État visant l'élimination du travail des enfants.

I.1.9. Favoriser le dialogue social intégrateur entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs, dans un cadre de renforcement des organisations d'employeurs et des syndicats.

I.2 Lutter contre toute forme de discrimination en matière d'emploi

I.2.1. Assurer un travail décent pour les habitants sans exception aucune, et promouvoir un cadre multilatéral pour le mouvement transfrontière des travailleurs.

I.2.2. Éliminer les inégalités dues à toute forme de discrimination dans le monde du travail et de l'emploi.

1.3 Créer des politiques publiques pour éliminer la pauvreté

1.3.1. Promouvoir un programme social qui intègre les programmes de santé, d'éducation, de logement et de développement social afin de diminuer la vulnérabilité des foyers.

1.3.2. Assurer que les dispositifs de protection sociale sont suffisants et adéquats, avec des critères d'universalité dans les prestations.

1.3.3. Intensifier la protection des travailleurs au chômage, en favorisant leur employabilité et en mettant en oeuvre des assurances-chômage ou autre prestation sociale similaire avec une vaste couverture.

1.3.4. Intensifier les efforts visant l'amélioration des apports de données économiques opportunes au sujet de nos économies afin d'effectuer une évaluation des effets de l'intégration des politiques économiques et sociales sur la création d'emplois.

1.3.5. Établir un dialogue international constructif relativement au phénomène de la migration internationale, en vue de l'adoption de normes équitables qui protègent les droits et permettent d'offrir du travail décent aux migrants, en assurant que la migration est un processus ordonné qui profite à toutes les parties impliquées et stimule la productivité globale, en facilitant l'établissement d'un cadre multilatéral pour le mouvement transfrontière des travailleurs.

II. INSÉRER LES ÉCONOMIES NATIONALES DANS UNE GLOBALISATION INCLUSIVE

II. 1 Promouvoir des règles justes dans l'échange, dans un cadre de relations équilibrées entre les nations

II.1.1. Élaborer un système commercial et financier prévisible et non discriminatoire, tout en créant un contexte propice aux investissements et au développement productif des pays.

II.1.2. Évaluer la dimension sociale et les objectifs d'emploi de qualité dans les traités de libre-échange et les processus d'intégration régionale.

II.1.3. Établir des mécanismes pour une répartition équitable des responsabilités et charges entre débiteurs et créanciers, compatibles avec les objectifs de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté.

II. 2 Promouvoir le développement des capacités novatrices, l'appropriation et la diffusion des avances technologiques.

II.2.1. Favoriser des politiques qui facilitent et transmettent l'innovation technologique et organisationnelle dans les entreprises.

II.2.2. Encourager les politiques d'innovation pour les réseaux, les trames ou les conglomérats de production.

II. 3 Encourager la responsabilité sociale d'entreprise pour obtenir l'équilibre entre les objectifs économiques et l'impact social et environnemental.

II.3.1. Encourager des stratégies d'entreprise pour le développement et la certification de codes de conduite en accord avec les principes internationalement acceptés.

II.3.2. Promouvoir les associations industrielles régionales en vue de l'élimination des pratiques de travail abusives, notamment le travail des enfants..

III. RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE

III.1 Améliorer la capacité de l'État en tant que promoteur des droits des citoyens

III.1.1. Créer des politiques d'État qui appuient les stratégies de développement pour l'emploi de qualité.

III.1.3. Renforcer les administrations du travail et maximiser leur coordination avec les secteurs économiques et sociaux, en accord avec les buts d'emploi et d'inclusion sociale.

III.1.4. Améliorer la capacité institutionnelle des gouvernements aux niveaux locaux.

III.1.5. Ratifier et observer dans leur totalité les normes contenues dans les instruments juridiques pertinents, notamment la Convention interaméricaine contre la corruption (CICC) et la Convention des Nations Unies contre la corruption. En outre, mettre en œuvre en bonne et due forme les recommandations émanées du Mécanisme de suivi de la Convention interaméricaine contre la corruption (MESICIC).

III.2 Favoriser le dialogue social tripartite qui engage les intervenants gouvernementaux et sociaux dans un modèle de développement avec des emplois plus nombreux et meilleurs.

III.2.1. Promouvoir la reconnaissance mutuelle du gouvernement et des intervenants sociaux dans une dynamique de dialogue qui facilite la formulation d'accords.

III.2.2 Renforcer les intervenants sociaux pour leur participation aux institutions et mécanismes de dialogue social.

III.3 Consolider les mécanismes qui tendent à réduire les asymétries aux niveaux du développement des pays, en harmonie avec les objectifs de renforcement démocratique pour le continent.

III.3.1. Encourager la création de fonds structurels pour le continent qui permettraient d'améliorer la compétitivité des pays et des régions moins avancés pour promouvoir leur reconversion économique avec du travail adéquat.

III.3.2. Promouvoir la reformulation des méthodes nationales de comptabilité fiscale et surtout auprès des organismes financiers internationaux, afin que les investissements productifs dans l'infrastructure ne soient pas considérés comme des dépenses courantes aux fins de calcul de l'excédent primaire.